

UDAF DE HAUTE MARNE

Siège social : 13 rue Victor Fourcault 52000 CHAUMONT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

UDAF DE HAUTE MARNE
13 rue Victor Fourcault
52000 CHAUMONT

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'UDAF de Haute Marne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
PKF Arsilon | Dijon
11 E Boulevard Rembrandt 21000
www.pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 7 905 826 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. RCS PARIS 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. SIRET 811 599 406 00410. Code APE 6920Z. PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport annuel d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 10 juin 2024

Le commissaire aux comptes
PKF ARSILON Commissariat aux Comptes

Signé électroniquement le 10/06/2024 par
Quentin Bavay

Quentin Bavay

Association UDAF UNION DEPART ASSOC FAMILIAL HAUTE MARNE

13 Rue Victor Fourcault

52000 CHAUMONT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	20 660	20 660		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 519 790	1 162 879	1 356 910	1 182 728
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	373 524	309 179	64 345	70 068
	Immobilisations en cours	20 027		20 027	15 370
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	10 260		10 260	10 260	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 647		4 647	4 219	
	TOTAL (I)	2 948 908	1 492 718	1 456 189	1 282 645
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 570		1 570	
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	145 394		145 394	130 790
	Autres créances	239 082		239 082	173 533
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 844 341		1 844 341	2 098 199	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	41 972		41 972	47 204
	TOTAL (II)	2 272 358		2 272 358	2 449 726
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	5 221 266	1 492 718	3 728 548	3 732 370

- (1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an



ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	752 728	752 728
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	821 122	794 399
	Report à nouveau	383 719	296 807
	Résultat de l'exercice	268 174	150 272
	Total des fonds propres	2 225 743	1 994 205
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	(6 063)		
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	25 271	30 489	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	19 208	30 489	
Total des fonds associatifs	2 244 951	2 024 694	
Provisions	Provisions pour risques	30 000	195 000
	Provisions pour charges	172 978	235 303
	Total des provisions	202 978	430 303
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	295 250	114 415
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés	295 250	114 415	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	384 121	477 110
	Emprunts et dettes financières divers	7 590	7 590
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 714	62 938
	Dettes fiscales et sociales	364 977	357 920
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	93 600	187 942	
Produits constatés d'avance	40 368	69 459	
Total des dettes	985 369	1 162 958	
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		3 728 548	3 732 370
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		268 174,18	150 271,70
(1) Dont à moins d'un an		668 137	1 162 958
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 864	3 103
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	308 342	194 177
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 562 022	3 376 872
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	24 675	18 419
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	64 911	18 183	
Utilisations des fonds dédiés	24 810		
Autres produits	474 279	458 157	
	Total des produits d'exploitation	4 461 904	4 068 911
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	5 198	2 949
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	961 820	804 247
	Aides financières	16 288	18 653
	Impôts, taxes et versements assimilés	269 578	245 386
	Salaires et traitements	2 045 396	1 908 784
	Charges sociales	777 036	699 669
	Dotations aux amortissements et dépréciations	128 681	118 947
	Dotations aux provisions		39 290
	Reports en fonds dédiés		101 415
Autres charges	4 768	746	
	Total des charges d'exploitation	4 208 766	3 940 086
	RESULTAT D'EXPLOITATION	253 138	128 825

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		253 138	128 825
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 075	5 246
	Total des produits financiers	9 075	5 246
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 550	4 988
	Total des charges financières	3 550	4 988
RESULTAT FINANCIER		5 525	258
RESULTAT COURANT avant impôts		258 663	129 083
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 008 5 217	55 564 5 217
	Total des produits exceptionnels	11 225	60 781
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	101	38 596
	Total des charges exceptionnelles	101	38 596
RESULTAT EXCEPTIONNEL		11 124	22 185
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		1 613	996
TOTAL DES PRODUITS		4 482 204	4 134 938
TOTAL DES CHARGES		4 214 030	3 984 666
EXCEDENT ou DEFICIT		268 174	150 272
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat <p style="text-align: right;">TOTAL</p>			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole <p style="text-align: right;">TOTAL</p>			



PKF
Arsilon

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 728 548 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 4 482 204 euros** et un total **charges de 4 214 030 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 268 174 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements de méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Les comptes annuels ont été établis suivant le plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ; inclus frais accessoires d'acquisition.
(prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les frais d'acquisitions d'immobilisations comprennent :

- Le prix d'achat
- Les droits de douane
- Les taxes non récupérables liées à la nature du produit
- Les frais de transport, d'installation et de mise en service
- Les droits de mutation
- Les frais d'actes notariés et les honoraires



Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables. Lorsqu'elle l'a pu, la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Bâtiments UDAF	25 à 40 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Agencements et installations	3 à 25 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau	3 à 10 ans
- Logiciels informatiques	3 ans

Evénement significatif

En 2023, l'entrée de l'immobilisation 'Etage 1^{er} de Saint Dizier', la valeur d'acquisition de 275 370.00 € inclus le coût d'achat de 260 000.00 € et les frais annexe de 15 370.00 € de Publicité Foncière.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Afin que lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires

Règles et Méthodes Comptables

suivantes sont données :

- les comptes de résultat et de bilan 2022 et 2023 établis selon les règles du plan comptable sont comparables.
- les éléments de l'exercice 2022 sont portés dans la colonne "exercice précédent".

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Provision pour risques et charges

Sur cet exercice a été reclassé des provisions gros travaux de 165 000 € du compte 15182000 au cpte 19410000 "fonds dédiés à l'investissement"

Il a été laissé 30 000 € de provisions pour risques au compte 15185000 comme l'exercice précédent.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 295 250,44 € et concernent notamment les opérations/services suivants :

- Service IML Ukraine à hauteur de 78 525,44 € ;
- Service MJPM (STMP) pour formations à mener à hauteur de 38 725 € ;
- Service HSL pour maintien et développement de l'emploi à hauteur de 13 000€.

Et sur cet exercice a été reclassé des provisions gros travaux de 165 000 € du compte 15182000 au cpte 19410000 "fonds dédiés à l'investissement"

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Effectifs

Les effectifs de l'association au 31/12/2023 est de 70 salariés.

Engagement de départ à la retraite (indemnité de fin de carrière)

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont calculés et comptabilisés chaque année au passif du bilan.

Une provision pour faire face aux engagements de retraite a été comptabilisée au compte 15300000 "Provisions affectées retraite" pour 158 578 € pour l'exercice 2023 contre 220 903 € en 2022 au compte #111 "Provisions affectées retraite" (et non au compte #158 comme indiqué dans l'annexe de l'exercice dernier).

Cette provision est calculée charges sociales incluses en prenant en compte l'éventualité d'un départ à la retraite de 63 ans, après correction de l'espérance de vie, du risque de départ anticipé, ainsi que du coefficient d'ancienneté totale prévue en retenant les dispositions de la convention collective.

Le taux de charge social retenu pour le calcul est de 56%.

Le taux d'actualisation est retenu à hauteur de 3,50%.

L'ensemble du personnel de l'association est concerné par le calcul de l'indemnité de fin de carrière.

Faits caractéristiques

Acquisition d'un bâtiment à Saint Dizier :

Au cours de l'exercice 2020, l'association a entrepris les démarches afin d'acquérir le deuxième étage du bâtiment alors occupé par ses services à Saint-Dizier afin de pouvoir agrandir la surface occupée. L'acquisition du bâtiment n'était pas encore réalisée à la clôture 2022, les actes n'étant pas réalisés. Cela a été fait en 2023 à hauteur de 275 370 € ; frais accessoires inclus

Le financement de l'acquisition par emprunt bancaire à hauteur de 260 k€ déjà débloqué depuis l'exercice 2020.

Nouveaux Services de l'UDAF en 2023 :

L'UDAF a mis en place un nouveau service :

- un Point Conseil Budget à Langres pour le sud du département dont la confirmation d'ouverture a été donné en novembre 2023. Ce service est financé par l'état.

L'UDAF a reçu un nouveau mandat de gestion :

- de l'association GEM AUBERGE AUTISME pour les subventions reçues de la part de l'ARS.

Annexe libre

UDAF 52 (Union départementale des associations familiales)

L'UDAF 52 (Union départementale des associations familiales) est l'une des 100 institutions chargées, à l'échelon d'un département, des mêmes missions que l'Unaf. Son département d'action est la Haute-Marne.

Elle est juridiquement indépendante de l'Unaf et des autres Udaf et possède le statut d'association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Les missions de l'UDAF sont inscrites au code sociales des familles. Elles consistent à :

- 1- Donner avis aux pouvoirs publics
- 2- Représenter les familles
- 3- Gérer les services d'intérêts familiaux
- 4- Ester en justice.

Elle fonctionne de façon analogue à l'Unaf, et a deux types d'adhérents : les membres actifs tels que :

- les associations familiales ayant leur siège social dans le département de la Haute-Marne;
 - les fédérations départementales d'associations familiales ;
 - les sections départementales ou locales des associations nationales familiales ;
- et les membres associés : les groupements à but familial, qui ne constituent pas des associations familiales au sens juridique du terme, mais exerçant dans le département une activité de services aux familles.

Les Services gérés par l'UDAF 52 sont les suivants :

▪ Tutelles aux majeurs protégés :

- ✧ Tutelles d'Etat ;
- ✧ Curatelles ;
- ✧ Gérances de tutelles ;
- ✧ Sauvegarde de justice ;

▪ Administrateur ad'hoc mineurs :

- ✧ Accompagnement social lié au logement et enquêtes sociales prévention des expulsions ;
- ✧ Action éducative budgétaire pour l'Education nationale ;
- ✧ Espace logement ;
- ✧ Médiation familiale ;
- ✧ Procédure de rétablissement personnel (Mandataire et liquidateur) ;
- ✧ Réseau d'accompagnement à la scolarité ;
- ✧ Intermédiation locative Ukraine
- ✧ Accompagnement vers et dans le logement

▪ Représentations - l'UDAF délègue des représentants des familles dans 7 instances du département dont :

- ✧ le CCAS (58) et le CIAS (1), la CAF (7), la MSA (1), la CPAM (1), l'Office HLM (3) et les Conseils d'administration d'hôpitaux et autres établissements de santé (3)

Annexe libre

- Autres représentations significative :
 - ✧ Conseil de famille des pupilles de l'Etat ;
 - ✧ Conseil départemental d'insertion ;
 - ✧ Conseils de développement de pays ;
 - ✧ Commission départementale de suivi de l'assiduité scolaire ;
 - ✧ Conseil départemental de l'éducation nationale ;
 - ✧ Commission de surendettement des particuliers et des familles ;
 - ✧ Conseil de la vie sociale ;
 - ✧ Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ;
 - ✧ Section départementale des aides publiques au logement ;

- Participations diverses :
 - ✧ Mission Locale ;
 - ✧ Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents ;
 - ✧ Association Tournesols ;
 - ✧ Groupement d'employeurs associatifs (GEDA 52)

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	20 660				20 660
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 660				20 660
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre	1 337 375		275 370		1 612 745
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement	907 045				907 045
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	22 469		14 388		36 857
	Matériel de transport	158 729				158 729
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	170 555		7 383		177 938
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours	15 370		280 027	275 370	20 027
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 611 543		577 168	275 370		2 913 341
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	10 260				10 260
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	4 219		796	368	4 647
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 479		796		368
TOTAL	2 646 682		577 964	275 370	368	2 948 908

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles	20 660		20 660
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 660		20 660
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	586 209	47 773	633 982
	Instal technique, matériel outillage industriels	475 483	53 414	528 897
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	22 469	298	22 767
	Matériel de transport	111 234	19 152	130 386
	Matériel de bureau, mobilier	147 982	8 044	156 026
	Emballages récupérables et divers			
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 343 377	128 681	1 472 058
TOTAL	1 364 037	128 681	1 492 718	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencé aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	220 903		62 325	158 578
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	209 400		165 000	44 400	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	430 303		227 325	202 978
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	{ incorporelles				
	{ corporelles				
	{ legs ou donations				
	{ des titres mis en équivalence				
	{ titres de participation				
{ autres immo. financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients, usagers					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		430 303		227 325	202 978
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			62 325	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 647		4 647
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	145 394	145 394	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 085	1 085	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 813	16 813	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	221 184	221 184		
Charges constatées d'avance	41 972	41 972		
	TOTAL DES CREANCES	431 095	426 448	4 647
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	384 121	66 888	217 719	99 513
	Emprunts et dettes financières divers	7 590	7 590		
	Fournisseurs et comptes rattachés	94 714	94 714		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	221 729	221 729		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97 759	97 759		
	Impôts sur les bénéfices	1 613	1 613		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	43 876	43 876		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées					
Autres dettes	93 600	93 600			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	40 368	40 368			
	TOTAL DES DETTES	985 369	668 137	217 719	99 513
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		93 112			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Effectif moyen

31/12/2023	Interne	Externe
------------	---------	---------

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2023		
	Interne	Externe	
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	10	
	Professions intermédiaires		
	Employés	60	
Ouvriers			
TOTAL	70		

--

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	752 728				752 728
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	794 399	69 423		42 700	821 122
Autres réserves					
Report à nouveau	296 807	80 849	6 063		383 719
Excédent ou déficit de l'exercice	150 272	(150 272)	268 174		268 174
Situation nette	1 994 205		274 238	42 700	2 225 743
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	30 489			5 217	25 271
Provisions réglementées					
TOTAL	2 024 694		274 238	47 917	2 251 014

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
SERVICE HSL	13 000					13 000	
SERVICE MJPM (STMP)	22 890		22 890		38 725	38 725	
SERVICE IML UKRAINE	78 525					78 525	
FONDS DEDES A L'INVESTISSEMENT reclassé des provisions gros travaux d 165 000 € du compte 15182000 au cpte 19410000 "fonds dédiés à l'investiss."					165 000	165 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	114 415		22 890		203 725	295 250	

Variation des Fonds Reportés

	Fonds reportés clôture 31/12/2022	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2023
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
TOTAL				

Engagements financiers

31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Les autres engagements correspondent à une promesse d'affectation hypothécaire Cautions de la ville de Chaumont	52 245	2 278
	52 245	2 278
Total des engagements financiers (1)	52 245	2 278
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		280 253
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		123
INTERETS COURUS NON ECHUS	123	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 000
FOURN FACT.NON PARVENUES	6 000	
Dettes fiscales et sociales		224 012
DETTE PROVISIONNEES POUR CONGES	219 570	
ORGANISME SOCIAUX CHARGES A PAYER	1 943	
ETAT CHARGES A PAYER	2 499	
Autres dettes		50 119
DIVERS CHARGES A PAYER	50 119	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		41 972	41 972
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			41 972

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		208 511
Autres créances		208 511
PRODUITS A RECEVOIR	208 511	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		40 368	40 368
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			40 368

